

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01594

Numéro SIREN : 752 904 946

Nom ou dénomination : SO NICE HOTELS

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2018 sous le numéro de dépôt 8559

8559

SO NICE HOTELS
Société par actions simplifiée
Capital : 3 255 000 Euros
152 bd des Jardiniers -06200 Nice
RCS NICE 752 904 946

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE DU 29 JUIN 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Et le vingt neuf juin à onze heures trente

Les actionnaires de la société SO NICE HOTELS société par actions simplifiée au capital de 3.255.000 Euros dont le siège social est à NICE (06200) Hibiscus Park B2, 152, Bld des Jardiniers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 752 904 946, se sont réunis au siège social en assemblée générale.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Pascal NICOLETTI préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Messieurs Bernard NICOLETTI et Didier NICOLETTI, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataire le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Etienne NICOLETTI est choisi comme secrétaire.

Monsieur GIRAUD représentant la société NOVANCE DAVID & ASSOCIES, Commissaire aux comptes de la société, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que les actionnaires présents ou représentés atteignent le quorum requis par la Loi et les statuts pour la validité des délibérations de l'assemblée.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- le rapport du Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.



Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Quitus au Président,
- Rémunération du Président.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Augmentation du capital réservée aux salariés.

Puis après discussion, le Président soumet au vote des associés les résolutions ci-après :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION :

Les actionnaires après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et du rapport du Commissaire aux comptes et avoir pris connaissance de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 déclarent approuver lesdits comptes et donner quitus entier et sans réserve au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Les actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION :

Les actionnaires décident d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de 365.124,76 € au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Les actionnaires constatent que le Président a perçu au titre de l'exercice écoulé une rémunération brute de 60 000 euros et décident d'accepter cette rémunération et de fixer la rémunération du président pour l'exercice 2018 à la somme brute de 60.000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

CINQUIEME RESOLUTION :

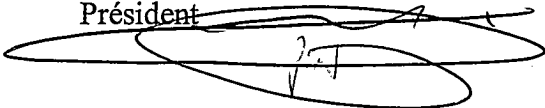
Les actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la société, après avoir entendu la lecture du rapport du président et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et constatant que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce représentent moins de 3 % du capital social de la société, décident, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment aux articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du code de commerce et aux articles L. 3332-18 et suivants du code du travail, de ne pas augmenter le capital de la société dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (ou tout autre adhérent d'un plan auquel l'article L. 3332-18 du code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) qui serait ouvert aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

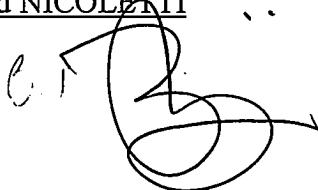
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

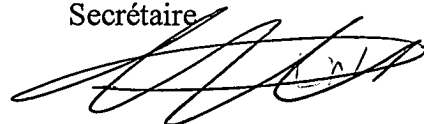
Monsieur Pascal NICOLETTI
Président



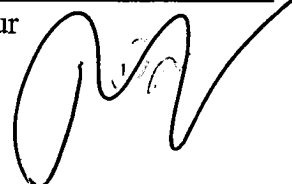
Monsieur Bernard NICOLETTI
Scrutateur



Monsieur Etienne NICOLETTI
Secrétaire



Monsieur Didier NICOLETTI
Scrutateur



SO NICE HOTELS

Société par actions simplifiée
Capital : 3 255 000 Euros
152 bd des Jardiniers -06200 Nice

RCS NICE 752 904 946

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale en application des statuts et de l'article L227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les comptes sont joints au présent rapport.

I - PRÉSENTATION DES COMPTES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

1° - LE COMPTE DE RESULTAT

En ce qui concerne les produits d'exploitation :

Le chiffre d'affaire s'est élevé à 319.364,19 €

En ce qui concerne les charges d'exploitation :

Nos charges d'exploitation sont de 293.281,75 €

Les postes de charges les plus significatifs sont les suivants :

Salaires et charges sociales : 207.700,57 €

Le résultat d'exploitation est de 28.747,18 €

Le résultat financier est négatif pour une somme de 367.216,53 €

Le résultat eceptionnel est négatif pour une somme de 26.655,41 €

Le résultat de l'exercice est une perte de 365.124,76 €



2° - LE BILAN

Au terme de cet exercice,
le total de notre bilan est de 9.049.267,22 €

L'ACTIF :

Les postes de l'actif appellent les observations suivantes :

Le total des autres participations est de 1.697.649,04 €

Le total des autres immobilisations financières est de 6.781.082,01 €

Le total de l'actif circulant est de 360.536,17 €

LE PASSIF :

Les postes du passif appellent les observations suivantes :

Les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice sont de 2.754.854,51 €

Le total des emprunts et dettes financières est de 6.163.676,98 €
Dont 2.295.419,11 € de dettes auprès des établissements de crédit
et 3.868.257,87 € de dettes au groupe et associés.

Les dettes aux fournisseurs sont de 35.855,13 €

Les autres dettes sont de 94.880,60 €

3° - LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles L441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients de la société concernant l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont précisées dans le tableau figurant en Annexe 1 du présent rapport.

4° - LE MONTANT DES DÉPENSES SOMPTUAIRES (ARTICLES 39-4 et 39-5 DU CGI)

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du Code générale des impôts, nous vous informons que notre société a assumé les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, suivantes :

- Avantages personnels non déductibles : NEANT
- Amortissements excédentaires et autres amortissement non déductibles (Article 39-4 du CGI) : NEANT



- Autres charges et dépenses somptuaires (Article 39-4 du CGI) : NEANT
- Taxe sur les voitures particulières des sociétés : NEANT.

5° - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Notre société n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité en matière de recherche et de développement.

6° - INFORMATION SUR LES PRÊTS ACCORDES A D'AUTRES ENTREPRISES

Notre société n'a consenti aucun prêt aux sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques qui le justifient.

7° - LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Président a perçu au titre de l'exercice une rémunération brute de 60.000 euros. Nous vous proposons de fixer cette même rémunération pour l'exercice 2018.

II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de 365.124,76 € au compte report à nouveau.

III - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES (Article 243 bis du CGI)

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

IV – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET PERSPECTIVES

1° - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE – FAITS MARQUANTS

NEANT

2° - ÉLÉMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aucun événement dont l'importance est à signaler n'est survenu depuis la clôture de l'exercice

3° - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Compte tenu des données économiques, le budget 2018 a été élaboré avec un chiffre d'affaires HT de nos filiales de 6 692 K€



V - MANDATS DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

1° - PRESIDENT

Nous vous rappelons que lors de la constitution de la société, Monsieur Pascal NICOLETTI a été nommé aux fonctions de Président de la société pour une durée indéterminée.

2° - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats du commissaire aux comptes titulaires Monsieur Jean Pierre GIRAUD – NOVANCES –David & associés et du commissaire aux comptes suppléant Monsieur Christophe ALEXANDRE – NOVANCES – Déchant et associés, arriveront à expiration au jour de l'assemblée d'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

VI - FILIALES ET PRISES DE PARTICIPATION.

Notre société détient les immobilisations financières suivantes :

SNC hôtel Hibiscus	100%
SNC hôtel Cassini	100%
SNC hôtel Corniche Varoise	100%
SNC hôtel bastide Rouge	100%
SARL le Noailles	100%
SAS 402B	54 %

Vous trouverez dans le tableau annexé à nos états financiers les informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre société et des sociétés qu'elle contrôle.

L'ensemble des informations économiques sont retranscrites dans le tableau « filiales et participations »

VII - PROPORTION DU CAPITAL DETENU PAR LES SALARIES

Le président indique que les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce ne détenaient, au dernier jour de l'exercice écoulé, aucune action de la société.

Le président rappelle en outre que l'assemblée générale ne s'est pas prononcée depuis au moins trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Enfin, il est rappelé que la société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce par une société ayant mis en place un dispositif



d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la société.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article L 225-129-6 du code de commerce, il y a lieu que les actionnaires se prononcent sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du code du travail et sur le principe et les modalités d'une telle augmentation de capital.

Le président indique toutefois que cette proposition n'a pour but que de satisfaire aux obligations légales résultant des dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce et propose à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas approuver cette résolution.

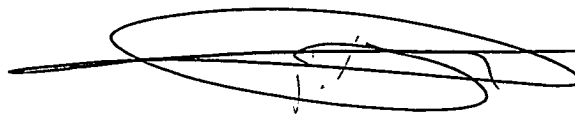
VIII – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L227-10 et suivants du Code de commerce.

Les résolutions qui vous sont soumises reprennent les principaux points de ce rapport. Nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance.

Fait à Nice, le 11 mai 2018

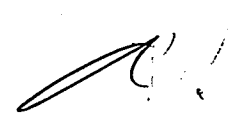
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Annexe 1

*Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (art. D 441-4 du Code de commerce)*

Art. D 411-I-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Art. D 411-I-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées						4						13
Montant total des factures concernées TTC		0	0	0	14 340	14 340		13 275	17 617	23 212	17 776	71879
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC		0	0	0	14%	14%						
Pourcentage du chiffre d'affaire de TTC								3%	5%	6%	5%	19%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues TTC	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal –art. L441-6 ou art. L443-1 du Code de commerce)												
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : _____ ☒ Délais légaux : 45 jours						☐ Délais contractuels : _____ ☒ Délais légaux : 45 jours					
Arrêté du 20 mars 2017 pris en application de l'article D. 441-4 du Code de commerce												



Désignation de l'entreprise : SO. NICE. HOTELS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 152 BD DES JARDINIERS		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 7 5 2 9 0 4 9 4 6 0 0 0 1 5		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31 12 2017	
		N-1 31 12 2016	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA		180 000	
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		9 049 267	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (30 000)	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SO.NICE.HOTELS

Néant ☐ *

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3.....075.....000.....)				DA	3 255 000	3 255 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)				DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		B1	)	DF	
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		EJ	)	DG	
	Report à nouveau				DH	(135 021)	(255 620)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	(365 125)	120 600	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées *				DK			
	TOTAL (I)				DL	2 754 855	3 119 979	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
Avances conditionnées				DN				
TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	2 295 419	2 437 191	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV	3 868 258	3 255 975	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	35 855	29 198	
	Dettes fiscales et sociales				DY	94 571	80 320	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	310		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
TOTAL (IV)				EC	6 294 413	5 802 684		
Ecart de conversion passif * (V)				ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	9 049 267	8 922 663		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Ecart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 161 010	3 515 684	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	6 203		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SO. NICE. HOTELS</u>		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens* services*	FD	FE	FF		
		FG	319 364	FH	319 364	306 088
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	319 364	FK	319 364	306 088
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	2 665	8 204
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	322 029	314 292
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FS			
	Variation de stock (marchandises)*		FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *		FW	81 651	50 370	
	Impôts, taxes et versements assimilés*		FX	3 908	3 381	
	Salaires et traitements*		FY	191 662	155 735	
	Charges sociales (10)		FZ	16 039	31 662	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA			
			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)		GE	22		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	293 282	241 148
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	28 747	73 145
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	40 887	206 852	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM			
	Différences positives de change		GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO	80	21	
	Total des produits financiers (V)			GP	40 967	206 873
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	408 184	159 418	
	Différences négatives de change		GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT			
	Total des charges financières (VI)			GU	408 184	159 418
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	(367 217)	47 455	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	(338 469)	120 600	

Désignation de l'entreprise : <u>SO.NICE.HOTELS</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	3 345		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	3 345		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	30 000		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	30 000		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(26 655)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	366 341	521 165	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	731 465	400 565	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(365 125)	120 600	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	225		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	2 665	8 204	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	ANNUL DETTES ANTERIEURES											3 345	
ABANDON CREANCE FILIALE										30 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
											Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SO . NICE . HOTELS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		30 000	UM	(30 000)	UN	60 000			
	Prêts (1) (2)	UP			UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		6 781 082	UV	0	UW	6 781 082			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX		138 109		138 109					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY		5 000		5 000					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		73 337		73 337				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		6 343		6 343				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC		40 225		40 225					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT		7 074 096	VU	233 014	VV	6 841 082		
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		6 203		6 203					
	à plus de 1 an à l'origine	VH		2 289 216		155 813		2 133 403			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		35 855		35 855					
Personnel et comptes rattachés		8C		17 243		17 243					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		47 499		47 499					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		27 220		27 220					
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		2 609		2 609					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		3 868 258		3 868 258					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		310		310					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		6 294 413	VZ	4 161 010		2 133 403			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		147 975	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATIS Informatique

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SO . NICE . HOTELS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(255 620)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	120 600		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	(135 021)		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	(135 021)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	21 871		2 000
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	42 033		32 270
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	17 747		16 100
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	81 651		50 370
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	1 517		1 554
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS			9Z	2 391		1 827
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	3 908		3 381
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)							YY	130 666		61 218
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	12 822		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*							OB	191 736		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	1.67 %		0.86 %
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			
								Si oui cocher 1 Sinon 0			
								ZR	0		
RÉGIME DE GROUPE*	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL
						Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO
						Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SO.NICE.HOTELS
152 BD DES JARDINIERS
HIBISCUS PARK B2
06200 NICE

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

CABINET COMANDÉ & CABINET R.E.A.C
1185 CHEMIN DES CAMPELIERES
HERMES
06250 MOUGINS

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	1
Informations complémentaires (CICE)	1
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	2
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	3
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	4
Evaluation des immobilisations corporelles	4
Evaluation des amortissements	4
Titres immobilisés	4
Produits à recevoir	4
Charges à payer	5
Charges et produits constatés d'avance	5
 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	5
Liste des filiales et participations	6

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Abandon de créance sur la société 402B : 30 000 euros

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 73 337 a société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 39 565 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Description des efforts	Montant
- investissement :	39 565
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	39 565

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 727 649		
Prêts, autres immobilisations financières	6 781 082		
TOTAL	8 508 731		
TOTAL GENERAL	8 508 731		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 727 649	1 727 649
Prêts, autres immobilisations financières			6 781 082	6 781 082
TOTAL			8 508 731	8 508 731
TOTAL GENERAL			8 508 731	8 508 731

Le montant porté au poste "autres immobilisations financières" est de 6 781 082 €

Il représente la valeur des fonds de commerce des participations détenues à 100 % apportés par la SAS SHNSE dans le cadre de la TUP du 22 novembre 2013.

Il est représentatif d'un ensemble d'hôtels dont la capacité globale est de 386 chambres.

Les chambres étant de natures similaires, il a été retenu pour répartir le montant précité, un montant unitaire de (6 781 082/386) qui est de 17 567.57 €

Le détail de cette plus value est le suivant :

ENTITES	Nombre de chambres	Montant total
SNC HOTEL HIBISCUS	79	1 387 706 €
SNC HOTEL CORNICHE VAROISE	68	1 194 624 €
SNC HOTEL BASTIDE ROUGE	129	2 266 272 €
SNC HOTEL CASSINI	110	1 932 480 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

NEANT

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	30 000	30 000	
Autres immobilisations financières	6 781 082	0	6 781 082
Autres créances clients	138 109	138 109	
Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000	
Impôts sur les bénéfices	73 337	73 337	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 343	6 343	
Groupe et associés	40 225	40 225	
TOTAL	7 074 096	293 014	6 781 082

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6 203	6 203		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 289 216	155 813	2 133 403	
Fournisseurs et comptes rattachés	35 855	35 855		
Personnel et comptes rattachés	17 243	17 243		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	47 499	47 499		
Taxe sur la valeur ajoutée	27 220	27 220		
Autres impôts taxes et assimilés	2 609	2 609		
Groupe et associés	3 868 258	3 868 258		
Autres dettes	310	310		
TOTAL	6 294 413	4 161 010	2 133 403	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	147 975			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	10. 0000	325 500			325 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 668
Dettes fiscales et sociales	25 271
Total	38 939

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	56 100
Total (1)	56 100

CAUTION SOLIDAIRE 56 100 EUROS DANS LE CADRE DU PRET DE 110 000 CONSENTI A LA SAS 402B

Engagements reçus

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]



NOVANCES

EXPERTISE-COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

SO NICE HOTELS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 255 000 Euros
Siège social : 152, boulevard des Jardiniers – 06200 NICE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2017

SO NICE HOTELS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 255 000 Euros
Siège social : 152, boulevard des Jardiniers – 06200 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

SO NICE HOTELS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 255 000 Euros
Siège social : 152, boulevard des Jardiniers – 06200 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SO NICE HOTELS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Titres de participation :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 8 479 milliers d'euros, sont évalués et dépréciés selon les modalités décrites respectivement dans la note intitulée « Immobilisations financières : Titres de participation » de l'annexe aux états financiers.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent le calcul de la valeur d'utilité, notamment à revoir les perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 15 juin 2018

NOVANCES-DAVID & ASSOCIES
Représentée par Jean-Pierre GIRAUD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
d'Aix-en-Provence

SO NICE HOTELS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 255 000 Euros
Siège social : 152, boulevard des Jardiniers – 06200 NICE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)	180 000. 00		180 000. 00	280 000. 00	100 000. 00-	35. 71-
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF IMMOBILISÉ	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 697 649. 04		1 697 649. 04	1 697 649. 04		
	Créances rattachées à des participations	30 000. 00		30 000. 00	30 000. 00		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF IMMOBILISÉ	Autres immobilisations financières	6 781 082. 01		6 781 082. 01	6 781 082. 01		
	Total II	8 508 731. 05		8 508 731. 05	8 508 731. 05		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	138 109. 25		138 109. 25	33 616. 80	104 492. 45	310. 83
	Autres créances	124 904. 98		124 904. 98	46 793. 06	78 111. 92	166. 93
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	97 521. 94		97 521. 94	53 522. 45	43 999. 49	82. 21
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	360 536. 17		360 536. 17	133 932. 31	226 603. 86	169. 19
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 049 267. 22		9 049 267. 22	8 922 663. 36	126 603. 86	1. 42

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

29 999. 99-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRIES	Capital (Dont versé : 3 075 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 255 000.00	3 255 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	135 020.73-	255 620.46-	120 599.73	47.18
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	365 124.76-	120 599.73	485 724.49-	402.76-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 754 854.51	3 119 979.27	365 124.76-	11.70-
AUTRES FONDS PROPRIES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 289 215.90	2 437 190.98	147 975.08-	6.07-
	Concours bancaires courants	6 203.21		6 203.21	
	Emprunts et dettes financières diverses	3 868 257.87	3 255 975.14	612 282.73	18.80
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 855.13	29 197.80	6 657.33	22.80
	Dettes fiscales et sociales	94 571.00	80 320.17	14 250.83	17.74
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	309.60		309.60	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	6 294 412.71	5 802 684.09	491 728.62	8.47
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	9 049 267.22	8 922 663.36	126 603.86	1.42

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 161 009.71 3 515 684.09

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N - 31/12/2017 - 12			Exercice N-1 31/12/2016 - 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	319 364. 19		319 364. 19	306 088. 00	13 276. 19	4. 34
Chiffre d'affaires NET	319 364. 19		319 364. 19	306 088. 00	13 276. 19	4. 34
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 664. 74	8 204. 21	5 539. 47-	67. 52-
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			322 028. 93	314 292. 21	7 736. 72	2. 46
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			81 651. 43	50 369. 65	31 281. 78	62. 10
Impôts, taxes et versements assimilés			3 908. 20	3 380. 80	527. 40	15. 60
Salaires et traitements			191 661. 50	155 734. 84	35 926. 66	23. 07
Charges sociales			16 039. 07	31 662. 21	15 623. 14-	49. 34-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			21. 55		21. 55	
Total des Charges d'exploitation (II)			293 281. 75	241 147. 50	52 134. 25	21. 62
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			28 747. 18	73 144. 71	44 397. 53-	60. 70-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	40 887.34	206 852.07	165 964.73	80.23
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	79.71	20.50	59.21	288.83
Total V	40 967.05	206 872.57	165 905.52	80.20
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	408 183.58	159 417.55	248 766.03	156.05
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	408 183.58	159 417.55	248 766.03	156.05
2. Résultat financier (V-VI)	367 216.53	47 455.02	414 671.55	873.82
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	338 469.35	120 599.73	459 069.08	380.66
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 344.59		3 344.59	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	3 344.59		3 344.59	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 000.00		30 000.00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	30 000.00		30 000.00	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	26 655.41		26 655.41	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	366 340.57	521 164.78	154 824.21	29.71
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	731 465.33	400 565.05	330 900.28	82.61
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	365 124.76	120 599.73	485 724.49	402.76

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

225.01

SO.NICE.HOTELS
152 BD DES JARDINIERS
HIBISCUS PARK B2
06200 NICE

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

CABINET COMANDÉ & CABINET R.E.A.C
1185 CHEMIN DES CAMPELIERES
HERMES
06250 MOUGINS

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	1
Informations complémentaires (CICE)	1
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	3
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	4
Evaluation des immobilisations corporelles	4
Evaluation des amortissements	4
Titres immobilisés	4
Produits à recevoir	4
Charges à payer	5
Charges et produits constatés d'avance	5
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	5
Liste des filiales et participations	6

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Abandon de créance sur la société 402B : 30 000 euros

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 73 337 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 39 565 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Description des efforts	Montant
- investissement :	39 565
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	39 565

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 727 649		
Prêts, autres immobilisations financières	6 781 082		
TOTAL	8 508 731		
TOTAL GENERAL	8 508 731		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 727 649	1 727 649
Prêts, autres immobilisations financières			6 781 082	6 781 082
TOTAL			8 508 731	8 508 731
TOTAL GENERAL			8 508 731	8 508 731

Le montant porté au poste "autres immobilisations financières" est de 6 781 082 €

Il représente la valeur des fonds de commerce des participations détenues à 100 % apportés par la SAS SHNSE dans le cadre de la TUP du 22 novembre 2013.

Il est représentatif d'un ensemble d'hôtels dont la capacité globale est de 386 chambres.

Les chambres étant de natures similaires, il a été retenu pour répartir le montant précité, un montant unitaire de (6 781 082/386) qui est de 17 567.57 €

Le détail de cette plus value est le suivant :

ENTITES	Nombre de chambres	Montant total
SNC HOTEL HIBISCUS	79	1 387 706 €
SNC HOTEL CORNICHE VAROISE	68	1 194 624 €
SNC HOTEL BASTIDE ROUGE	129	2 266 272 €
SNC HOTEL CASSINI	110	1 932 480 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

NEANT

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	30 000	30 000	
Autres immobilisations financières	6 781 082	0	6 781 082
Autres créances clients	138 109	138 109	
Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000	
Impôts sur les bénéfices	73 337	73 337	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 343	6 343	
Groupe et associés	40 225	40 225	
TOTAL	7 074 096	293 014	6 781 082

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6 203	6 203		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 289 216	155 813	2 133 403	
Fournisseurs et comptes rattachés	35 855	35 855		
Personnel et comptes rattachés	17 243	17 243		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	47 499	47 499		
Taxe sur la valeur ajoutée	27 220	27 220		
Autres impôts taxes et assimilés	2 609	2 609		
Groupe et associés	3 868 258	3 868 258		
Autres dettes	310	310		
TOTAL	6 294 413	4 161 010	2 133 403	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	147 975			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	10. 0000	325 500			325 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 668
Dettes fiscales et sociales	25 271
Total	38 939

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	56 100
Total (1)	56 100

CAUTION SOLIDAIRE 56 100 EUROS DANS LE CADRE DU PRET DE 110 000 CONSENTI A LA SAS 402B

Engagements reçus

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]



NOVANCES

EXPERTISE-COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

SO NICE HOTELS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 255 000 Euros

Siège social : 152, boulevard des Jardiniers – 06200 NICE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Le 15 juin 2018

NOVANCES-DAVID & ASSOCIES
Représentée par Jean-Pierre GIRAUD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
d'Aix-en-Provence